

SICAV AMEN
SITUATION TRIMESTRIELLE
ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2005

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société SICAV AMEN arrêtée au 31 décembre 2005 en conformité avec le système comptable des entreprises.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 janvier 2006

SICAV AMEN
Bilans comparés arrêtés au 31/12/2005 et au 31/12/2004

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
ACTIF			
Portefeuille-titres		60 597 791	23 395 041
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	4 004 409	1 146 386
Obligations et valeurs assimilées	3.2	56 593 382	22 248 655
Placements monétaires et disponibilités		31 998 738	11 564 678
Placements monétaires	3.3	14 309 389	4 749 809
Disponibilités	3.4	17 689 349	6 814 869
TOTAL ACTIF		92 596 529	34 959 719
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		30 622	-
Créditeurs divers		7 182	1 660
TOTAL PASSIF		37 804	1 660
Capital	3.5	88 609 072	33 344 344
Sommes distribuables	3.10	3 949 653	1 613 715
Sommes capitalisables exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		3 949 653	1 613 715
ACTIF NET		92 558 725	34 958 059
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		92 596 529	34 959 719

Etat de Résultat

(En dinars Tunisiens)

	Note	Période 01/10/2005 31/12/2005	Exercice clos le 31/12/2005	Période 01/10/2004 31/12/2004	Exercice clos le 31/12/2004
Revenus du portefeuille-titres	3.6	599 923	1 861 689	242 907	712 665
Revenus des placements monétaires	3.7	309 442	847 970	83 866	177 044
Total des revenus de placements		909 365	2 709 659	326 773	889 709
Charges de gestion des placements	3.8	< 78 915	< 219 922	-	-
Revenus Nets des placements		830 450	2 489 737	326 773	889 709
Autres charges	3.9	< 21 531	< 61 784	< 7 883	< 20 480
RESULTAT D'EXPLOITATION		808 919	2 427 953	318 890	869 229
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	931 044	1 521 700	548 769	744 486
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 739 963	3 949 653	867 659	1 613 715
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		< 931 044	< 1 521 700	< 548 769	< 744 486
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		< 4 391	< 420	< 1499	< 1 663
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		197 040	259 224	51 877	109 495
Frais de négociation		< 4547	< 5 420	< 2 974	< 3 170
Résultat non distribuable		188 102	253 384	47 404	104 662
RESULTAT NET DE LA PERIODE		997 021	2 681 337	366 294	973 891

SICAV AMEN**Etat de variation de l'actif net
(En dinars Tunisiens)**

	Période 01/10/2005 31/12/2005	Période 01/01/2005 31/12/2005	Période 01/10/2004 31/12/2004	Exercice clos le 31/12/2004
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	997 021	2 681 337	366 294	973 891
Résultat d'exploitation	808 919	2 427 953	318 890	869 229
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	< 4 391	< 420	< 1 499	< 1 663
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	197 040	259 224	51 877	109 495
Frais de négociation de titres	< 4 547	< 5 420	< 2 974	< 3 170
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	24 168 013	54 919 329	13 657 701	23 879 337
Souscriptions				
- Capital	55 589 317	133 301 206	23 122 465	44 773 069
- Régularisation des sommes non distribuables	130 380	167 348	2 291 882	3 824 453
- Régularisation des sommes distribuables	5 088 095	10 510 570	-	-
Rachat				
- Capital	< 33 466 503	< 82 420 739	< 10 678 592	< 22 785 043
- Régularisation des sommes non distribuables	< 86 868	< 112 569	< 1 078 054	< 1 933 142
- Régularisation des sommes distribuables	< 3 086 408	< 6 526 487	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	25 165 034	57 600 666	14 023 995	24 853 228
ACTIF NET				
En début de période	67 393 691	34 958 059	20 934 065	10 104 832
En fin de période	92 558 725	92 558 725	34 958 059	34 958 059
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	2 577 955	1 384 178	839 470	421 692
En fin de période	3 496 309	3 496 309	1 384 178	1 384 178
VALEUR LIQUIDATIVE	26,473	26,473	25,255	25,255
TAUX DE RENDEMENT	5,04%	4,82%	5,06%	5,39%

SICAV-AMEN**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2005****1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2005 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2005 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-05	% actif net
Titres Sicav				
Amen Première	38 300	4 003 920	4 003 920	4,33
Actions cotées				
BT	5	255	489	0,001
Total		4 004 175	4 004 409	4,33

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse. Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2005	% actif net
BTA				
BTA090215	11 500	11 554 205	12 183 495	13,16
BTA090714	5 700	5 979 150	6 160 550	6,66
BTA100309	12 000	12 386 172	13 013 164	14,06
BTA140414	9 200	9 641 780	10 130 621	10,95
BTA140707	3 000	3 016 284	3 093 678	3,34
Total		42 577 591	44 581 508	48,17

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2005	% actif net
BTNB				
BTNB0507850	240	48 813	50 960	0,06
BTNB0206105	1 000	100 000	107 571	0,12
Total		148 813	158 531	0,18

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2005	% actif net
Obligations				
AB 2001	10 000	700 000	724 392	0,78
AFRICA 2003 A	3 000	300 000	305 278	0,33
AIL 2005	2 000	200 000	203 960	0,22
AL 2002-1	1 000	58 000	58 744	0,08
ATL 2002-1	1 000	40 000	40 506	0,04
ATL 2003-1	5 000	400 000	418 944	0,45
ATL 2004-2	10 000	1 000 000	1 042 344	1,13
BTEI 2004	1 500	150 000	153 904	0,17
CIL 2004/2	5 000	500 000	521 172	0,56
CIL 2005/1	10 000	1 000 000	1 012 120	1,09
CIL 2003-1	2 000	200 000	202 240	0,22
GL 2003-1	3 000	300 000	307 644	0,33
GL 2003-2	10 000	1 000 000	1 051 784	1,14
MSB 2003 B	6 000	600 000	619 545	0,67
SELIMA 2002 B	1 000	100 000	103 238	0,11
SEPCM 2002	1 000	71 429	74 669	0,08
T.FACTORING	2 000	80 000	82 866	0,09
TLG 2004-1	10 000	800 000	831 920	0,90
TLG 2002-2	1 000	60 000	62 394	0,07
TLG 2003-1	2 000	160 000	168 720	0,18
TLG 2005-1	5 000	500 000	505 216	0,55
UNIFACTOR 2001-1	20 000	2 000 000	2 034 768	2,20
TB				
UTL 2004	3 000	300 000	312 703	0,34

UTL 2005/1	10 000	1 000 000	1 014 272	1,1
Total		11 519 429	11 853 343	12,83
Total général		52 245 833	56 593 382	61,18

(i) Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

Date	31/12/2005	31/12/2004
Montant	280 104	71 885

3.3- Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-05 à 14 309 389 dinars. Ils sont constitués de certificats de dépôt dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Avaliseur	Echéance	Coût	Valeur	% actif
				d'acquisition	actuelle	net
Certificat de dépôt	AMEN BANK	AMEN BANK	09/01/06	5 493 593	5 494 873	5,94
Certificat de dépôt	AMEN BANK	AMEN BANK	14/12/06	1 379 595	1 439 586	1,56
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	19/01/06	1 793 727	1 796 230	1,94
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	20/01/06	99 652	99 779	0,11
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	26/01/06	498 258	498 547	0,54
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	26/03/06	49 482	49 516	0,05
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	BTE	26/06/06	2 935 766	2 937 157	3,17
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	27/01/06	398 606	398 791	0,43
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	28/01/06	996 515	996 862	1,08
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	29/01/06	597 909	598 048	0,65
Total				14 243 103	14 309 389	15,47

3.4- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2005 à 17 689 349 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	17 400 000	17 550 058	18,96
Avoirs en banque		139 291	0,15
Total		17 689 349	19,11

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date d'échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut
PLAT 171107	AMEN BANK	17-11-2007	6 000 000	6 032 548	5,50
PLAT 230607	AMEN BANK	23-06-2007	4 000 000	4 092 581	5,50
PLAT 281107	AMEN BANK	28-11-2007	6 000 000	6 024 592	5,50
PLAT 301207	AMEN BANK	30-12-2007	1 400 000	1 400 337	5,50
Total				17 550 058	

3.5- Capital

La variation de l'actif net de la période s'élève à 57 600 666 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : 51 188 630

Variation de la part Revenu : 6 412 036

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Souscriptions	133 301 206
Rachats	<82 420 738>
Frais de négociation	<5 421>

VDE / actions et titres OPCVM	0
VDE / actions cote permanente	233
+/- valeur réal. Sur emp société	<1>
+/- valeur réal. sur titres OPCVM	135 252
+/- report sur titres OPCVM	<582>
+/- report sur act. cote permanente	<71>
+/- valeur réal. sur obligation. Etat	123 973
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	167 348
Régul sommes non distribuables (rachat)	<112 569 >
Variation de la part Capital	51 188 630

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Régularisation du résultat d'exploitation	1 521 700
Régul résultat ex clos capitalisable	2 462 383
Résultat d'exploitation	2 427 95£3
Variation de la part Revenu	6 412 036

La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31-12-04	1 384 178
Nombre d'actions souscrites	5 549 831
Nombre d'actions rachetées	3 437 700
Nombre d'actions en circulation au 31-12-05	3 496 309

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-04	362
Nombre d'actionnaires entrants	499
Nombre d'actionnaires sortants	183
Nombre d'actionnaires au 31-12-05	678

3.6- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-05 au 31-12-05	du 01-01-04 au 31-12-04
Dividendes	12	1 762
Revenu des obligations	525 248	304 680
Revenu des BTNB et BTA	1 336 429	406 223
Total	1 861 689	712 665

3.7- Revenus des placements monétaires

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-05 au 31-12-05	du 01-01-04 au 31-12-04
Billets de trésorerie	2 470	3 122
Certificat de dépôt	148 885	19 215
Placement en compte courant	695 157	153 951
Compte Rémunéré	1 458	756
Total	847 970	177 044

3.8- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- ✓ Les frais de gestion de SICAV AMEN par la société AMEN INVEST sur la base d'une rémunération fixée à 0,2% de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément à l'avenant à la convention de gestion signée entre les deux parties en date du 17 février 2005 ;et
- ✓ Les frais du dépositaire sur la base d'une rémunération fixée à 0,2% de l'actif net annuel de SICAV AMEN.

3.9- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables de la période

A partir 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».